



Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé



Direction générale
de l'offre de soins

TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN SANTÉ

21 di Lugliu di u 2026, AIACCIU





Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé



Direction générale
de l'offre de soins

Le contexte de la ressource hydrique en Corse



Table des matières

I. L'OEHC, acteur clef d'un enjeu vital en Corse - Eau & Santé

1. Qui sommes-nous ?
2. Nos missions
3. Nos infrastructures

II. Etat des lieux de la ressources en Corse

1. Contexte climatique & territoriale
2. Bassins versants stratégiques: maillage territorial
3. Conflits d'usage

III. Stratégie opérationnelle OEHC 2022-2035 - Vers une gestion de l'eau Sobre & Résiliente

Partie I

L'OEHC, acteur clef d'un enjeu vital en Corse - Eau & Santé



L'ACQUA DI A CORSICA

A NOSTRA PRIMURA PER L'AVVENE

Qui sommes-nous ?

1982

L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse est né suite aux lois de décentralisation et à la scission de la SOMIVAC (Société pour la mise en valeur agricole de la Corse) en deux offices distincts :



1991

Issu de la loi du 13 mai 1991, l'OEHC est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), rattaché à la Collectivité Territoriale de Corse.

Il répond aussi bien aux besoins en eau potable qu'en eau brute. Il permet également de préserver et de développer toutes les activités économiques comme l'agriculture et toutes les diverses activités connexes et nécessaires au soutien de l'économie Corse.

Chargé d'une mission d'intérêt général, ses compétences permettent aujourd'hui, à l'OEHC d'être un partenaire fort et fiable des collectivités locales en eau potable et en eau d'assainissement.

Nos missions

1

Aménagement et gestion des ressources hydrauliques de l'île.

2

Actions au service des collectivités (réalisation, études ou exploitation des ouvrages).

3

Actions d'accompagnement en collaboration avec l'Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC).

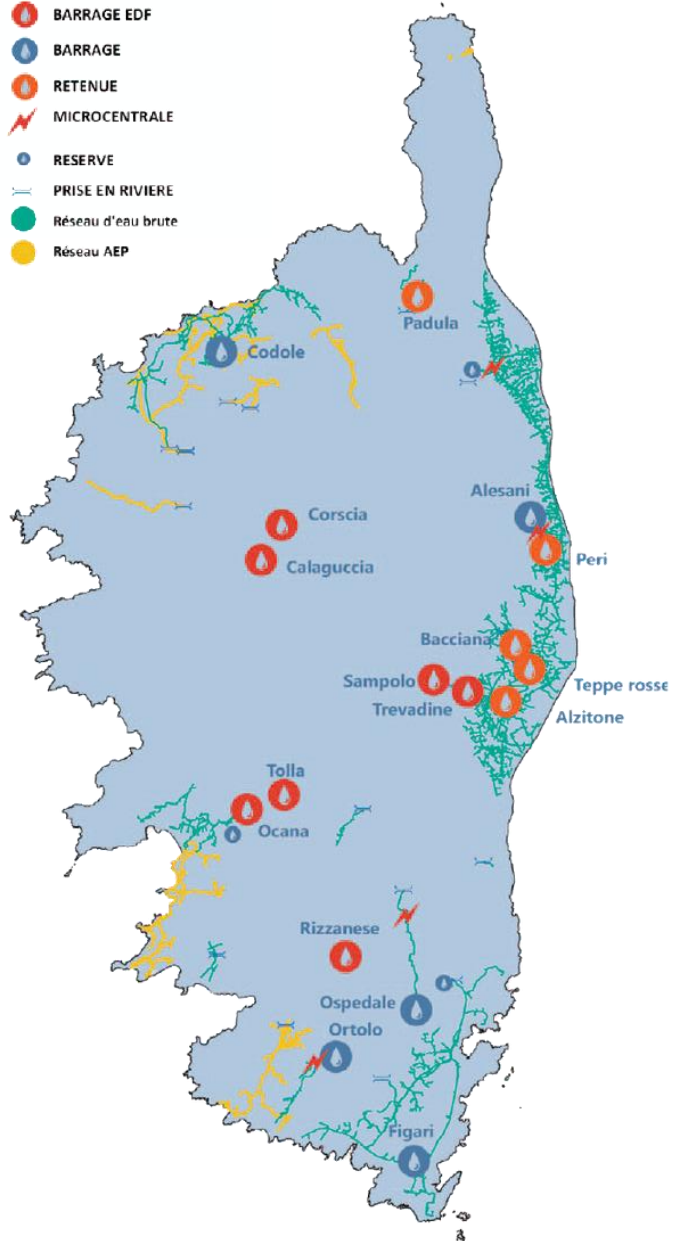
4

Assistance aux utilisateurs d'eau par l'intermédiaire de son laboratoire en assurant le contrôle de la qualité bactériologique et chimique des eaux d'alimentation, et le contrôle des eaux de baignade et des eaux usées.

5

Maître d'ouvrage ou maître d'œuvre.

Nos infrastructures



- 11 barrages d'un total de 46Mm3
- 26 ressources
- 54 stations de pompage
- 56 réservoirs
- plus de 3 000km de canalisations
- 4 minicentrales hydroélectriques (4MW installés)
- 4 000 exploitants agricoles
- 10 000 autres usagers d'eau brute (agriculture, agrément, collectivités)
- 10 000 branchements d'eau potable

Partie II

Etat des lieux de la ressources en Corse

Contexte climatique & territorial

Géographie

« Montagne dans la mer »

- Marquée par l'insularité
- Fort relief montagneux
- Altitude moyenne de 568 mètres
- Point culminant : Monte Cintu 2706m

- Nombreux cours d'eau descendant de la chaîne centrale vers la mer
- Des pentes fortes accentuent des crues dévastatrices
- Nombreux lacs d'origine glaciaire situés dans les hautes montagnes
- Quelques étangs sur la côte orientale

Cours d'eau

Climats

Singularité climatique de l'île

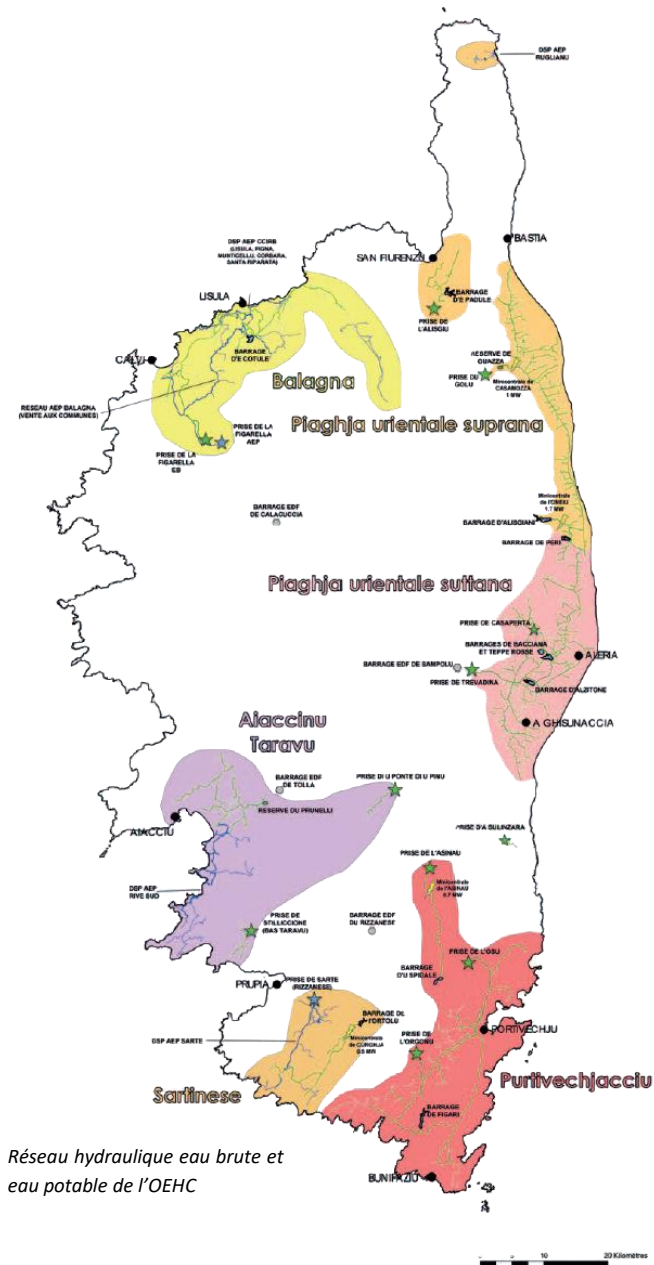
- Climat méditerranéen - climat tempéré chaud, des étés chauds et secs, des hivers doux, des précipitations concentrées souvent pendant les inter-saisons
- Climat montagnard - climat marqué par une dégradation montagnarde et pluviométrique

- Vulnérabilité face aux changements climatiques
- Précipitations : irrégulières, concentrées, en diminution, répartition territoriale inégale
- Diminution du manteau neigeux
- Difficulté à prévoir les épisodes météorologiques
- Recharge naturelle des nappes phréatiques plus difficile
- Augmentation des risques de sécheresse et d'incendies

Enjeux climatiques

La Méditerranée "hot spot" du changement climatique

Bassins versants stratégiques: maillage territorial



Conflits d'usage



TOURISME



AGRICULTURE



USAGE DOMÉSTIQUE

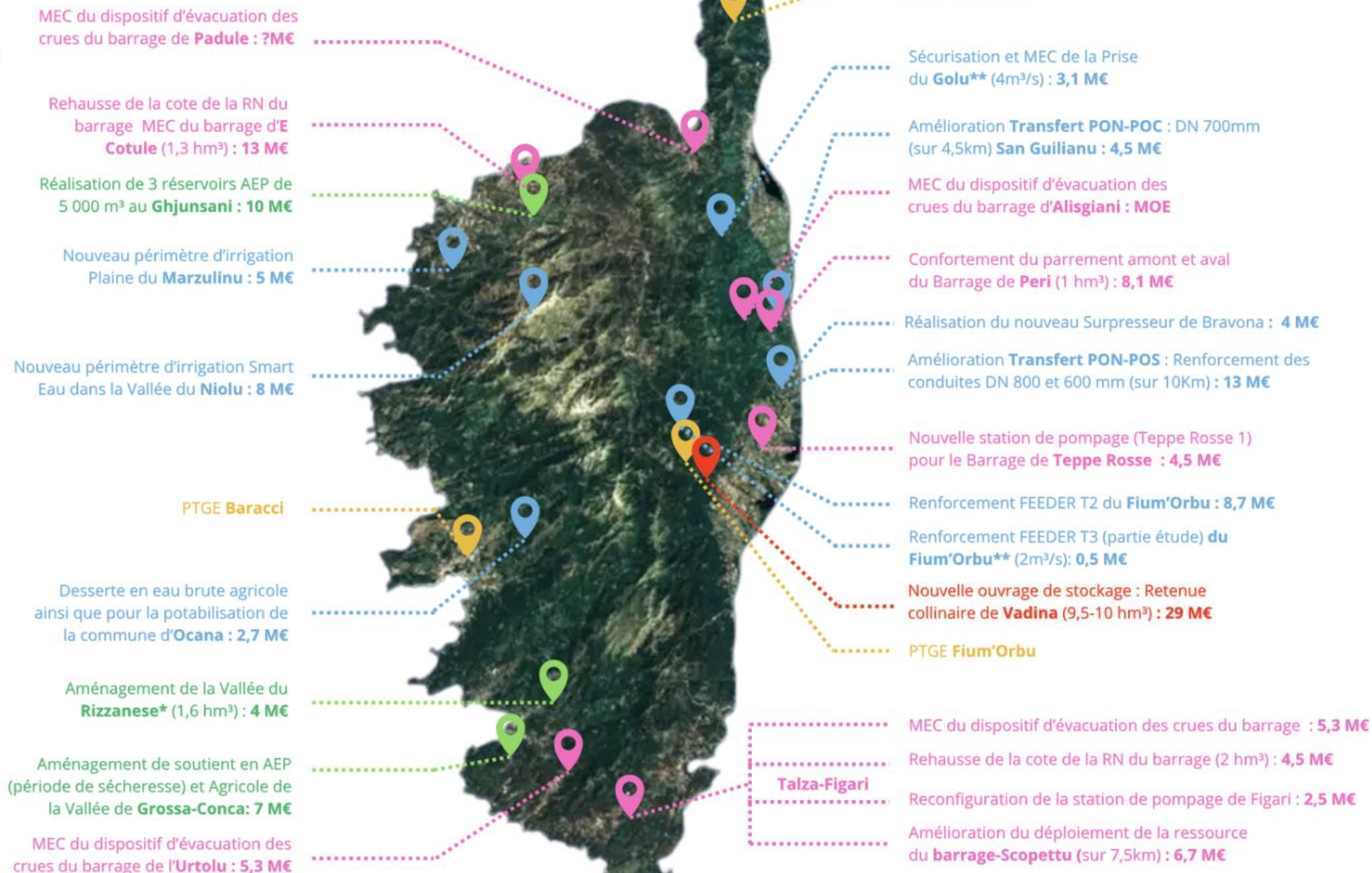
Partie III

Stratégie opérationnelle OEHC 2022-2035 - Vers une gestion de l'eau Sobre & Résiliente

Légende :

-  Mobilisation et le déploiement des ressources en eau
-  Mise en conformité (MEC) et modernisation des barrages existants
-  Nouveaux ouvrages de stockage
-  Développement des aménagements en eau potable
-  PTGE

Stratégie opérationnelle 2022-2035



*Amenagement de la vallée haute, moyenne et basse du Rizzanese

**Selon le prélèvement définit par arrêté préfectoral



Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé



Direction générale
de l'offre de soins

Règlementation et risques sanitaires



■ Gestion de l'Eau dans les ES et ESMS

Risques sanitaires liés aux réseaux intérieurs de distribution

- La personne responsable de la distribution intérieure de locaux ou établissements où de l'eau est fournie au public doit s'assurer de sa propreté et de sa salubrité (**Article R1321-46 du Code de la Santé Publique**)
- Pour les établissements fournissant plus de 10 m³ par jour en moyenne ou approvisionnant plus de 50 personnes, une évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau et une surveillance de ces installations doivent être mises en œuvre (**Article R1321-55-1 du Code de la Santé Publique**)



Prévention de la légionellose



Risque de dissolution du plomb



Autres risques identifiés (eaux spécifiques traitées, eaux stériles ...)

■ Prévention du risque lié aux légionelles dans les ES et ESMS

Que sont les légionelles

- Bactéries qui se développent dans les milieux aquatiques
- Croissance effective entre 20 et 50°C
- Colonisent les réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS), les tours aéroréfrigérantes (TAR) et d'autres installations à risques (bains à remous, brumisateurs, appareils à oxygénothérapie et apnée du sommeil, fontaines décoratives ...)

Effets sanitaires

- 2 formes cliniques : légionellose (pneumonie grave) ou fièvre de Pontiac (affections banales de l'arbre respiratoire passant souvent inaperçue)
- Affection touche essentiellement les adultes (notamment immunodéprimés)
- Séro groupe 1 de l'espèce *Legionella pneumophila* le plus souvent en cause
- Incubation de 2 à 10 jours
- Contamination par inhalation de microgouttelettes d'eau contaminée

■ Prévention du risque lié aux légionelles dans les ES et ESMS

Maintenance et gestion des installations – 3 priorités

- Bonne circulation de l'eau pour éviter toute stagnation
 - Purge des installations de production d'ECS (fonds des ballons)
 - Supprimer les points d'eau non utilisés et les bras morts
 - Purger les points d'eau peu utilisés (plus de 48 h) pendant 1 à 3 mn
- Lutter contre l'entartrage et la corrosion
 - Changer préventivement (selon entartrage) les éléments de robinetterie (flexibles, pommeaux de douche ...)
 - Entretenir les mitigeurs (détartrage et remplacement de la cartouche de réglage)
 - Nettoyer, détartrer et désinfecter les installations de production et de stockage d'ECS (ballons) au moins 1 fois par an
 - Assurer la maintenance des adoucisseurs

■ Prévention du risque lié aux légionelles dans les ES et ESMS

Maintenance et gestion des installations – 3 priorités

- Maintenir l'eau à une température élevée dans les installations et mitiger l'eau au plus près des points d'usage
 - Recommandation d'avoir un retour de boucle pour l'ECS
 - Calorifuger séparément le réseau d'ECS et le réseau d'eau froide
 - Equilibrer les pressions entre l'eau froide et l'eau chaude et équilibrer les boucles d'ECS
 - Contrôler les dispositifs anti-béliers et les ensembles de protection anti-retours



Détenir un schéma à jour du réseau d'eau froide et d'ECS



Tracer l'ensemble des opérations de maintenance dans un carnet sanitaire

■ Prévention du risque lié aux légionelles dans les ES et ESMS

Surveillance des températures : la température de l'eau doit être de 55-60°C au départ de production et de plus de 50°C sur le retour de boucle et en tout point du réseau

Liste des points de surveillance	ES	EMS
Sortie de la/les productions ECS	1 fois/jour (ou en continu)	1 fois/mois
Point(s) d'usage à risque le(s) plus représentatif(s) du réseau et point(s) d'usage le(s) plus éloigné(s) de la production	1 fois/semaine (ou en continu)	
Point(s) d'usage à risque le(s) plus représentatif(s) du réseau ou point(s) d'usage le(s) plus éloigné(s) de la production		1 fois/mois
Points d'usage représentatifs situés dans des services accueillant des patients identifiés par la CLIN comme particulièrement vulnérables au titre de la légionellose	1 fois/semaine (ou en continu)	
Au niveau de chaque retour de boucle	1 fois/jour (ou en continu)	1 fois/mois

■ Prévention du risque lié aux légionelles dans les ES et ESMS

Surveillance de la présence de *Legionella pneumophila* (le dénombrement doit être inférieur à 1000 UFC/L sur tous les points à risque et à 10 UFC/L pour les points d'usage accessibles aux patients les plus à risque)

Liste des points de surveillance (PLV au second jet)	ES	EMS
Fond de ballon(s) de production et de stockage d'ECS	1 fois/an - dernier ballon si ballons en série - l'un d'entre eux si en parallèle	
Point(s) d'usage à risque le(s) plus représentatif(s) du réseau et point(s) d'usage le(s) plus éloigné(s) de la production	1 fois/an	
Point(s) d'usage à risque le(s) plus représentatif(s) du réseau ou point(s) d'usage le(s) plus éloigné(s) de la production		1 fois/an
Points d'usage représentatifs situés dans des services accueillant des patients identifiés par la CLIN comme particulièrement vulnérables au titre de la légionellose	Au moins 1 fois/an	
Au niveau de chaque retour de boucle par bâtiment	1 fois/an	

■ Prévention du risque lié aux légionelles dans les ES et ESMS

Conduite à tenir en cas de contamination ou de cas de légionellose

Contamination du réseau d'eau

- Vérifier l'étendue de la contamination (*point d'usage, départ et retour de boucle ...*)
- En cas de contamination localisée, supprimer l'utilisation du point d'eau
- Possibilité de mettre un filtre terminal 0,2 µm à usage unique ou filtre anti-légionelle
- Sensibilisation à la détection d'éventuels cas de légionellose
- Chercher l'origine des écarts (*températures insuffisantes, mauvaise circulation, entartrage ...*)
- Mise en œuvre d'actions correctives (*élévation de température, choc thermique ou chimique selon les installations, changement de robinetterie, contrôle 48h puis quelques semaines après le choc ...*)
- En cas de contamination étendue, signalement à l'ARS de Corse (ars2a-alerte@ars.sante.fr)

Cas de légionellose

- Confirmation du cas (diagnostic clinique et radiologique et confirmation biologique)
- Signalement à l'ARS de Corse (ars2a-alerte@ars.sante.fr) dans le cadre des MDO
- Enquête épidémiologique autour du cas
- Enquête environnementale (PLV sur le réseau) avec mise en œuvre des mesures citée ci-dessus en fonction des résultats

■ Gestion de l'Eau dans les ES et ESMS

Utilisation d'eaux impropres à la consommation humaines (EICH)

L'Article R1322-92 du Code de la Santé Publique prévoit les possibilités :

- D'utiliser les **eaux brutes** (eaux de pluie, eaux douces ou issues de puits) pour laver du linge, laver des sols intérieurs, évacuer des excréta, alimenter des fontaines décoratives non destinées à la consommation humaine, nettoyer des surfaces extérieures, arroser des espaces verts
- D'utiliser les **eaux grises** (eaux évacuées à l'issue de l'utilisation des douches, baignoires, lavabos, lave-mains et lave-linges) pour évacuer les excréta, alimenter des fontaines décoratives non destinées à la consommation humaine, nettoyer des surfaces extérieures, arroser des espaces verts)

L'Article R1322-97 du Code de la Santé Publique interdit d'utiliser les eaux-vannes et les eaux grises, y compris traitées, pour les usages alimentaires, brumisation d'eau, jeux d'eaux ainsi que. Pour les eaux-vannes, le lavage du linge, le nettoyage des surfaces intérieures et les fontaines décoratives sont également interdits.

■ Conditions d'utilisation des EICH – Etablissements recevant du public sensible

- Sauf cas particuliers, la mise en service de système d'EICH pour les usages domestiques dans des établissements recevant du public sensible est soumise à autorisation du préfet (**Article R1322-101 du Code de la Santé Publique**)
- Le DG de l'ARS puis le président du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques sont saisis pour avis sur cette demande (**Article R1322-103 du Code de la Santé Publique**)
- L'arrêté d'autorisation fixe le niveau requis de qualité sanitaire des EICH et les usages domestiques autorisés. Lors de la première mise en service, l'autorisation est accordée pour 5 ans (**Article R1322-105 du Code de la Santé Publique**)



Deux dérogations possibles à la procédure d'autorisation pour les systèmes utilisant uniquement des eaux brutes, pour certains usages et avec des points de soutirage accessibles uniquement au personnel de l'établissement

Conditions d'utilisation des EICH – Etablissements recevant du public sensible

Usages domestiques	Eaux de pluie – Eaux douces Eaux de puits et de forages	Eaux grises (douches, baignoires, lave-linges) Eaux issues de piscines
Usages alimentaires	Interdit	Interdit
Usages liés à l'hygiène corporelle	Interdit	Interdit
Lavage du linge	Déclaration – Qualité A+	Expérimentation
Lavage des sols intérieurs		Expérimentation
Arrosage des jardins potagers		Expérimentation
Fontaines décoratives	Déclaration – Qualité A+	Autorisation – Qualité A+
Evacuation des excréta		Autorisation – Qualité A+
Nettoyage des surfaces extérieures (dont lavage des véhicules)		Autorisation – Qualité A
Arrosage des toitures, murs végétalisés, espaces verts		Autorisation – Qualité A



Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé



Direction générale
de l'offre de soins

Panorama des solutions et retours d'expérience



Optimiser sa consommation d'eau

1

Diagnostiquer et Connaitre

Cartographier les usages, traquer les fuites, identifier les postes les plus consommateurs

2

Mobiliser

Engager la gouvernance
Allouer les ressources nécessaires,
Sensibiliser les équipes et usagers aux éco-gestes

3

Optimiser l'exploitation

Régler et ajuster les process à coût nul (chargement, dosage, vapeur).
Entretien des équipements
Equilibrer les réseaux

4

Investir hydro-économe

Chasses d'eau économes, douches hydro moléculaires, équipements performants.

5

Connaître & mesurer

Compteurs / télérelevé, ratios par usage et par bâtiment.

6

Réutiliser & pérenniser

Récupérer/réutiliser l'eau, suivre les indicateurs, ancrer en SME.

Réaliser un diagnostic initial

Contrôler et entretenir le réseau

Suivre les consommations

Opter pour des équipements hydro-économes

Optimiser les process consommateurs

Un plan de sobriété en 10 actions

6 Recycler et réutiliser l'eau

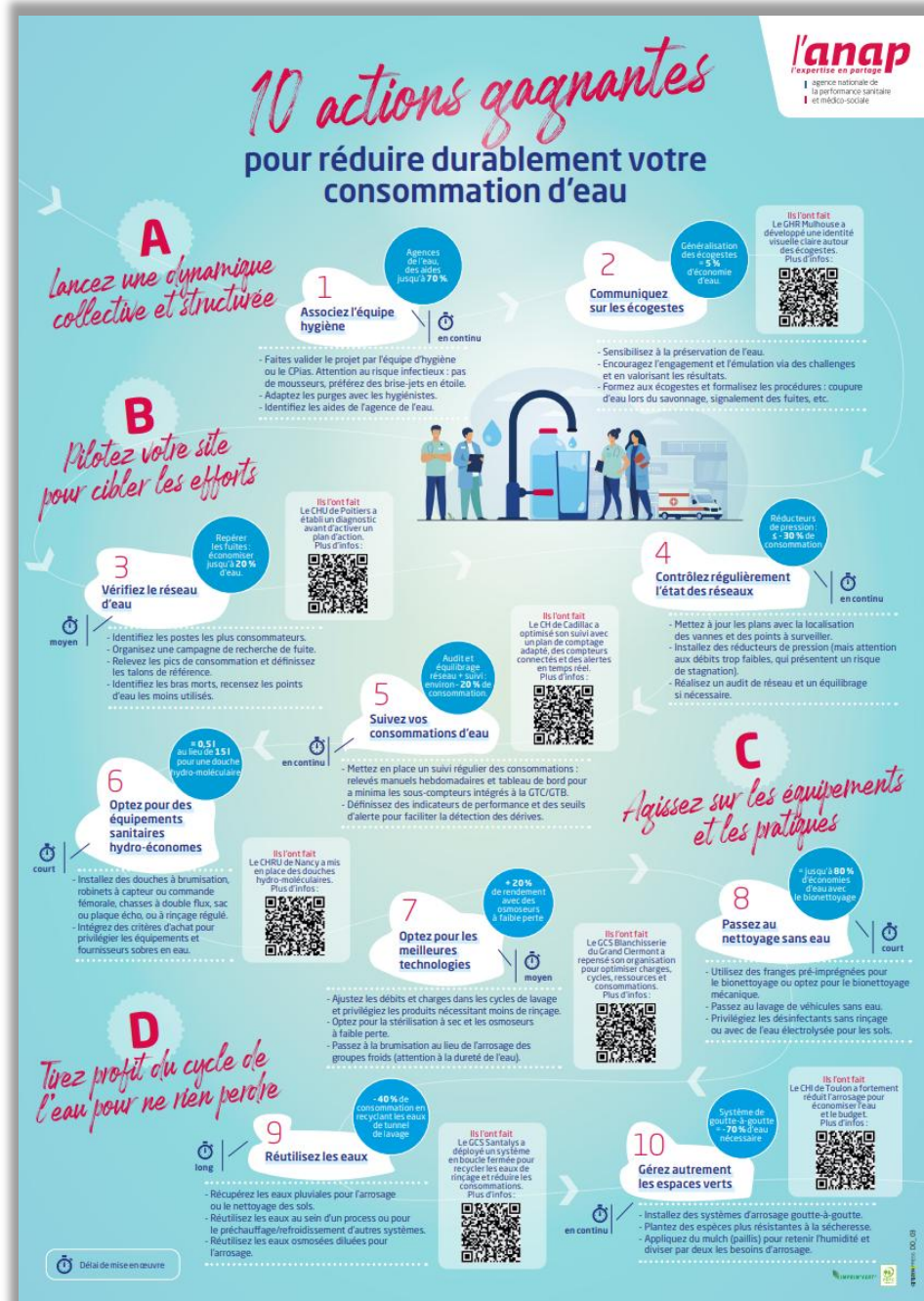
7 Gérer durablement les espaces verts

8 Sensibiliser, informer et former

9 S'entourer et sécuriser le plan

10 Rester en veille

A retrouver sur ANAP.FR



A chaque étape, un exemple

Les retours d'expérience qui illustrent le plan, action par action

1. Diagnostiquer et Piloter

La méthode

Une gestion de l'eau à l'image du management des énergies (ISO 50 001)

- ☐ Réaliser un état des lieux du réseau
- ☐ Déployer un plan de comptage
- ☐ Sectoriser et identifier les activités les plus consommatrices
- ☐ Réaliser une campagne de recherche de fuites (visuel + étude acoustique)
- ☐ Analyser des consommations: identification des tendances, pics et talons
- ☐ Etablir un plan d'actions
- ☐ Mesurer pour contrôler son efficience



EXEMPLE —

~400 000 €
D'économie / an

490 000 m³
d'eau économisés
en 5 ans

Facteurs clés de succès

- ✓ Dédier le temps humain nécessaire au suivi des consommations et à la mise en œuvre des actions
- ✓ Réinvestir les économies générées dans d'autres actions et innovations

Source : CHU de Poitiers (fiche SME ANAP) — Trophées des économies d'eau 2021.

2. Entretenir le réseau

La méthode

- ☐ Rééquilibrer les réseaux si nécessaire
- ☐ Tenir à jour les plans des réseaux et la localisation des organes de régulation et des points à risque
- ☐ Supprimer les bras morts
- ☐ Tracer les purges et adapter leur fréquence et durée avec l'EOH
- ☐ Détartre/désinfecter la robinetterie 1 à 2x/an.
- ☐ Calorifuger les réseaux ECS et eau froide.
- ☐ Contrôler régulièrement la température et la pression des réseaux

REPÈRES —



EOH

Votre allier indispensable

Calorifugeage

limite l'attente et
la légionelle

Double objectif : sobriété et sécurité

L'entretien du réseau réduit les pertes tout en maîtrisant le risque sanitaire : des pressions trop basses favorisent la stagnation et la prolifération bactérienne (légionelles).

Source : ANAP — Plan de sobriété hydrique, action 2.

3. Suivre les consommations

La méthode

Piloter par la donnée

- ☐ Définir un plan de comptage avec un maillage adapté : sous comptage par usage et par zone
- ☐ Déployer des modules communicants sur les compteurs existants
- ☐ Définir des indicateurs de performance rapportés aux unités d'œuvre (kg de linge, séances de dialyse, UO de stérilisation)
- ☐ Définir de seuils d'alerte dès qu'une consommation anormale est relevée
- ☐ Etalonner les compteurs

EXEMPLE —

 GROUPE
HOSPITALIER
SUD-GIRONDE

 CENTRE
HOSPITALIER DE
CADILLAC

68 000 €
Économisés/ an

40 m³/jr
de fuites identifiées

Facteurs clés de succès

- ✓ Etablir un état de référence qui servira de base pour mesurer l'évolution des consommations
- ✓ Former les agents à l'utilisation des outils de suivi
- ✓ Pour les petits sites, commencer par un relevé manuel hebdomadaire et un tableau de suivi excel

Source : CH de Cadillac (fiche Suivi ANAP) ; décret BACS.

4. Équipements économes

La méthode

- ☐ Stérilisation à sec ou osmoseurs à faible perte (rendement +20%)
- ☐ Chasses d'eau double flux, éco-sac ou capteurs.
- ☐ Lave-mains à commande fémorale ou détection de présence
- ☐ Douches hydro-moléculaires



PAS DE MOUSSEURS

EXEMPLE —



400-500 ml

par douche
vs 15 L habituellement

391 m³/an

économisés par rapport au brancard douche

FOCUS – Douche hydromoléculaires

- ❖ Les douches hydro-moléculaires réduisent fortement la consommation tout en améliorant le confort patient
- ❖ **20 min vs 40 min** de temps de toilette par patient (soin réalisable par un seul soignant)
- ❖ Gestion de projet : Sourcing fournisseur et déploiement progressif avec un suivi régulier / mobiliser des acteurs (cadres, acheteurs, EOH)

Source : CHRU de Nancy (fiche BP douche hydro-moléculaire ANAP).

5. Optimiser les process

La méthode

- ☐ Changer le type de détergent (lessive en poudre vs liquide)
- ☐ Optimisation des taux de charges des alvéoles
- ☐ Injection progressive de linge au cours du processus pour maintenir le niveau de charge
- ☐ Achat de linge déjà décati
- ☐ Optimisation des fréquences de retraitement des cycles d'adoucisseurs
- ☐ Désinfection sans rinçage

EXEMPLE —



87 → 97 %

taux de chargement
des alvéoles

1 piscine olympique

Économisé en 2024 par rapport à 2023

Facteurs clés de succès

- ✓ Suivi des consommations et facteurs d'influence
- ✓ Mobilisation de l'ensemble des équipes, formation des équipes
- ✓ Travail avec les fournisseurs et prestataires pour partager les objectifs
- ✓ Démarche d'amélioration continue

Source : GCS Blanchisserie du Grand Clermont — bonne pratique ANAP.

6. Recycler et réutiliser

La méthode

- ☐ Récupération des eaux de rinçage
- ☐ Réinjection de l'eau traitée en amont du processus, pour une alimentation en boucle fermée
- ☐ Installation d'un système technique dédié à la collecte, au traitement et à la redistribution de l'eau
- ☐ Récupération des eaux de pluie (usages extérieurs)
- ☐ Réutilisation des eaux grises traitées (sous autorisation/expérimentation)

EXEMPLE —



Triple gain

eau neuve, énergie
thermique, lessiviels

45 %

de réduction des consommations d'eau

Facteurs clés de succès

- ✓ Impliquer les équipes avec des objectifs clairs
- ✓ Identifier les facteurs de consommations
- ✓ Mettre en place progressivement les actions et les ajuster au besoin
- ✓ Optimiser les paramètres de fonctionnement, en fonction des retours terrain et des données collectées
- ✓ Evaluer les résultats environnementaux, économiques et organisationnel pour piloter l'amélioration continue

Source : GCS Santalys (83) et CHU de Nantes — bonnes pratiques ANAP.

7. Gérer les espaces verts

La méthode

- ☐ Des espaces verts contre les îlots de chaleur et pour désimperméabiliser les sols
- ☐ Réutiliser les eaux de pluie pour l'arrosage
- ☐ Choisir des variétés peu consommatrices
- ☐ Arrosage économe (goutte-à-goutte)
- ☐ Mulch / paillage pour retenir l'humidité



REPÈRES & EXEMPLE — CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
TOULON • LA SEYNE-SUR-MER

97 %

De réduction sur l'arrosage des espaces verts

34 000 €

D'économie

Adapter au climat

- ✓ Les espaces verts deviennent indispensables (rafraîchissement, anti-ruissellement).
- ✓ Un espace végétalisé permet de réduire d'en moyenne **3°C** la température ambiante.
- ✓ Les choisir et les entretenir sobrement réduit fortement les besoins en eau.

Source : CH de Toulon (fiche espaces verts ANAP, en cours).

8. Sensibiliser et former

La méthode

- ☐ Créer une identité visuelle commune
- ☐ Identifier les cibles de sa communication: professionnels, patients, visiteurs...
- ☐ Adapter les supports et média de communication à la cible
- ☐ Utiliser des infos clés pour interpeller
- ☐ Travailler en équipe pluridisciplinaire avec un pilote de projet
- ☐ Valoriser les résultats collectifs pour encourager les professionnels
- ☐ Suivre l'évolution des consommations

EXEMPLE —



De -1,5 à -4,5%
de réduction énergétique /an

100%
reproductibilité
estimée du projet

Embarquer les équipes

- ✓ Sensibiliser aux enjeux (quantité et qualité) pour donner du sens aux actions: on change plus facilement quand on comprend pourquoi
- ✓ Adapter les supports, médias et messages à chaque interlocuteur

Source : GHR Mulhouse Sud-Alsace (fiche Éco-gestes ANAP).

9. S'entourer et sécuriser

La méthode

- ☐ Collaborer avec l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH).
- ☐ Créer une cellule Eau pluriprofessionnelle qui se réunit au moins une fois par an.
- ☐ Solliciter le Cpias régional (risque infectieux).
- ☐ Travailler en réseau ,
- ☐ Prenez attache avec votre agence de l'eau en amont des projets

REPÈRES —

CTEES

Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé



Cellule Eau

pluripro,
≥ 1 réunion / an

CPIAS

appui risque infectieux,
retours d'expérience

Ne pas avancer seul

Sécuriser le plan d'action passe par une gouvernance dédiée et l'appui des partenaires (Cpias, Agences de l'eau, communautés métiers) avant de lancer les projets.

Source : ANAP — Plan de sobriété hydrique, action 9 (Cpias, Agences de l'eau).

10. Rester en veille

La méthode

- ☐ Suivre les meilleures technologies disponibles.
- ☐ Suivre les évolutions réglementaires pour anticiper les nouvelles dispositions (REUT).

[Fiche réglementaire EAU](#)

- ☐ Repérer les opportunités de financement.

[APPELS A PROJET EN REGION](#)

[PLATEFORME DES FINANCEMENTS](#)

REPÈRES & RESSOURCES ANAP

Veille techno

meilleures technologies
disponibles

Financements

aides à la transition
écologique

Inscrire la démarche dans la durée

La réglementation et les technologies évoluent vite : une veille active permet de saisir les opportunités (techniques, juridiques, financières) et d'améliorer continûment la performance.

Source : ANAP — fiches réglementaires et financement de la transition écologique.

Réussir sa démarche

Leviers de réussite

- Un portage par la direction et une gouvernance claire.
- Mesurer avant d'agir :
sans donnée, pas de pilotage.
sans référence pas de mesure de l'évolution
- Commencer par les quicks wins à investissement faible (fuites, réglages).
- Mobiliser les équipes : les éco-gestes font la différence.
- Travailler en équipe pluri disciplinaire
- Suivre dans la durée et valoriser les résultats obtenus.

Freins à anticiper

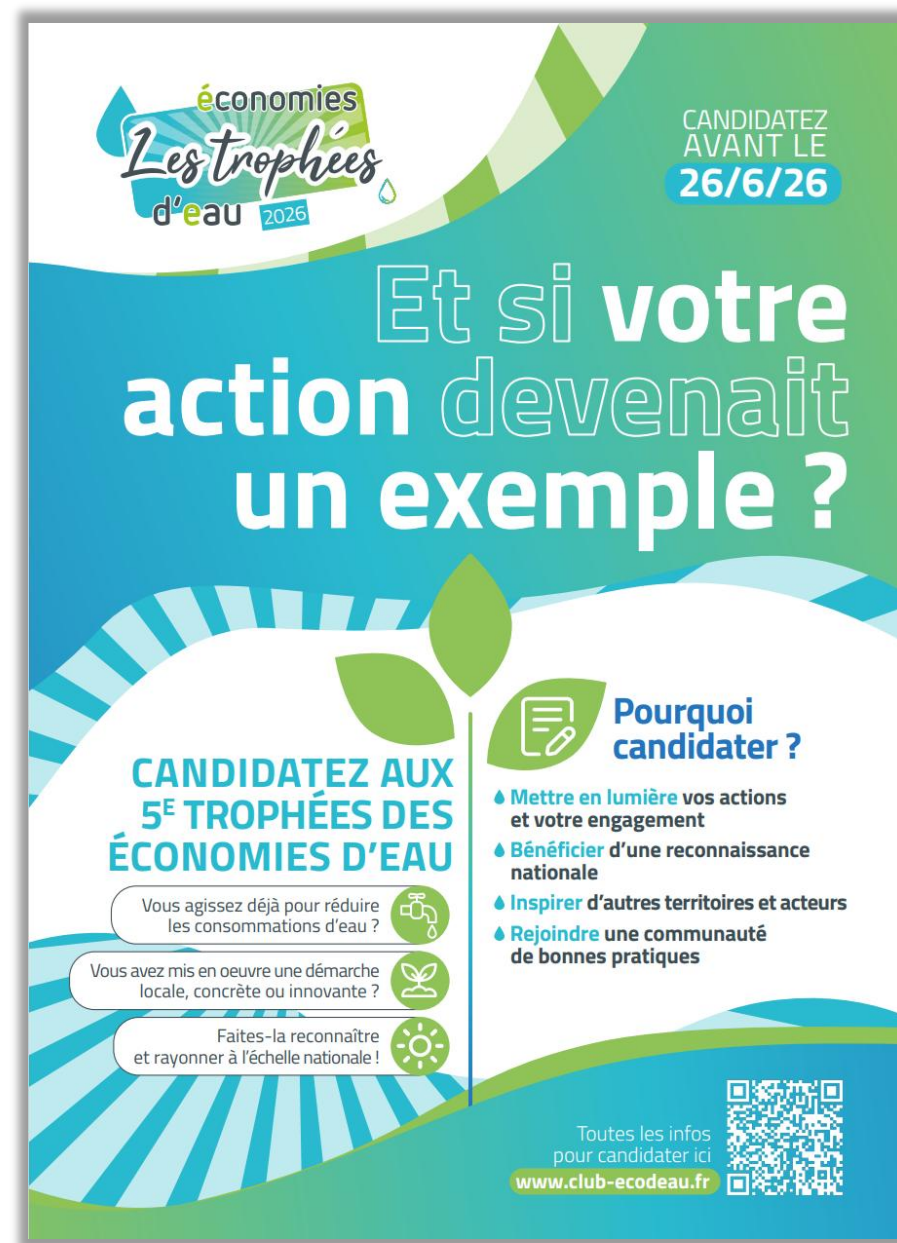
- Réseaux vétustes difficiles à rénover entièrement.
- Investissement initial sur certaines technologies.
- Besoin d'espace pour les installations de réutilisation.
- Risque de dérive des pratiques sans suivi régulier.
- Concilier sobriété et sécurité sanitaire (légionelles, qualité de l'eau).

Source : synthèse des retours d'expérience ANAP.

CONSULTATION

- Consultation publique en cours sur le projet d'arrêté SFHP2607565A.
- Le texte encadre à titre expérimental de nouveaux usages domestiques d'eaux impropres à la consommation humaine.
- Objectif : renforcer la sobriété hydrique avec des garanties sanitaires et environnementales élevées.
- **Consultation ouverte du 1er au 21 juin 2026 inclus.**

Consultation publique sur le projet d'arrêté relatif à l'utilisation à titre expérimental d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques en application de l'article 2 du décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées





Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé



Direction générale
de l'offre de soins

Accompagnement à la formation du personnel



■ Formation : Gestion de l'eau au sein d'un établissement de santé

Contexte

Face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau, les établissements de santé, consommateurs importants, doivent anticiper et sécuriser leurs usages.

À l'issue de la formation, les stagiaires sauront :

- Structurer une démarche opérationnelle visant à améliorer la résilience hydrique de l'établissement et à en maîtriser les consommations
- Disposer d'une vision consolidée des points de fragilité pouvant affecter la continuité d'activité et la sécurité sanitaire,
- Hiérarchiser les usages en fonction des enjeux critiques,
- Identifier des leviers d'optimisation et de réduction adaptés au contexte de l'établissement et en évaluer la faisabilité technique et organisationnelle.

3 jours
de formation

8 à 16
participants

Référentiel PRIMUM NON NOCERE



■ Objectifs pédagogiques et méthodes

JOUR 1 Comprendre les enjeux

- Prendre conscience des enjeux
- Comprendre les vulnérabilités
- Cartographier les usages prioritaires et les risques associés
- Définir l'empreinte hydrique et ses enjeux en établissement de santé

JOUR 2 Identifier les impacts

- Identifier les sources de réduction de consommations
- Réduire les consommations grâce à l'empreinte hydrique d'un poste significatif
- Sécuriser et valoriser la ressource en eau

JOUR 3 Déployer un plan d'action

- Elaborer un plan de sobriété hydrique à l'échelle de l'établissement
- Intégrer ce plan à la politique d'achats responsables

Méthode pédagogique

Méthode active et démonstrative

Apprentissage centré sur la mise en pratique

Investigation à partir des données réelles

Analyse des données propres à l'établissement

Apports de connaissances

Support de formation et documentation fournis

Quiz interactifs

Vérification et consolidation des acquis

■ Public concerné et informations pratiques

Public concerné

● Responsables / Directeurs développement durable

● Conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES)

● Responsable technique

● Directeur travaux

● Cadres de santé

Informations pratiques

Durée 3 jours

Effectif 8 à 16 participants

Prérequis Aucun

Référentiel Primum non nocere

Contact pédagogique

Fanny Auger : fanny.auger@fr.gt.com / Joïce Caron : j.caron@anfh.fr



Réseau national des
**conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé**



Direction générale
de l'offre de soins

Accompagnement financier





12^e PROGRAMME D'INTERVENTION de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation de Marseille

L'agence de l'eau, organisme de service public dédié à l'eau

les 12 bassins français

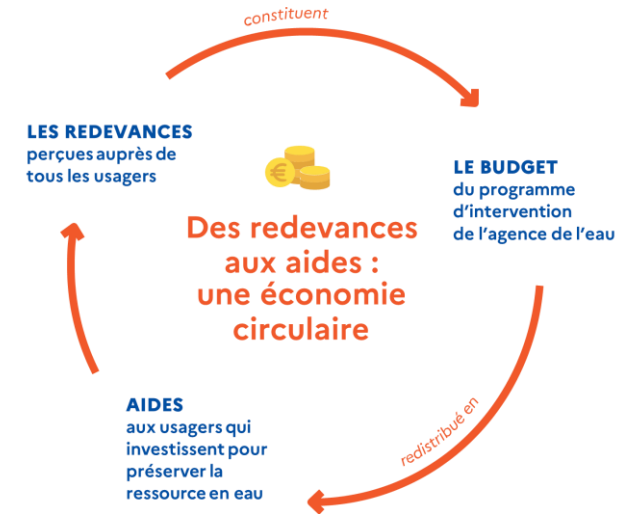


➤ Un établissement public, sous tutelle du
Ministère de la transition écologique et
solidaire

➤ Une mission de service public fixée par
le code de l'environnement :
contribuer à l'atteinte du **bon état des
eaux superficielles, souterraines et
côtières** demandé par la directive
européenne cadre sur l'eau

➤ Un système économique fondé sur la
perception de **redevances pollueur-
payeur**

➤ qui permettent de **financer des actions**
participant de la restauration et de la
gestion durable des ressources en eau



Le 12^e programme en bref

Une ambition et des moyens renforcés, pour faire émerger les projets dans tous les territoires


+ de moyens financiers

520 M€
par an
d'aides aux projets,
soit 3,1 milliards
d'euros sur 6 ans.

**C'est
+25%**
par rapport au
11^e programme



+ de territoires concernés



**des taux d'aides
+ élevés**



**+ de soutien
aux innovations, aux
expérimentations,
à la concertation**



**de nouveaux
contrats
Eau & Climat**



**un spectre
d'aides
+ large**

L'ampleur du programme

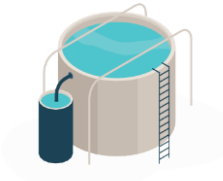
Soutien de milliers d'opérations aidées par an,
pour contribuer à :



1 Organiser
la **sobriété**
des usages pour
tous les acteurs



2 Favoriser les
dynamiques
naturelles des
milieux et
reconquérir
la **biodiversité**



3 Améliorer
la **qualité**
des **eaux**
des milieux



4 Gérer durablement la
ressource et l'alimentation en
eau potable



5 Préserver et restaurer
les capacités des **sols**
à infiltrer, stocker l'eau et
recharger les aquifères

Une grande diversité d'opérations éligibles

Parmi lesquelles des travaux, mais
aussi des études, de l'animation, des
actions de communication ou de
participation citoyenne...

L'appui au monde économique

Type d'opérations soutenues

Réduction des pollutions : micropolluants (pollutions par les substances dangereuses) et macro-polluants

Déconnexion des eaux de pluie des réseaux, pour infiltration ou récupération

Projets **d'économie d'eau** SUR TOUS LES TERRITOIRES, pour agir en faveur de la sobriété en eau



Critères d'accompagnement

Sont exclus des aides les projets :

- liés à la création, l'augmentation d'une activité
- d'entretien courant des installations
- portés par des entreprises en difficulté financière (au sens de la réglementation UE)
- qui visent à répondre à une mise en demeure par arrêté préfectoral

Montant minimum « travaux » 10 k€ (cas général)

Des taux d'aides variables :

40 % à 60 % selon la taille de l'entreprise,
dans le respect de l'encadrement européen



Zoom sur...

Sobriété en eau des activités industrielles et économiques (non agricoles)



ACTION INDIVIDUELLE PAR SITE



**Etudes et travaux d'économie d'eau porté « individuellement » permettant
+ de 2 000 m³ d'économie par an**

- Actions de réduction des pertes en eau,
- Mise en œuvre de technologies économe en eau,
- Mise en œuvre de technologie pour traiter l'eau usée pour une réutilisation, recyclage, réemploi sur le site industriel en lien avec des économies d'eau,
- Dispositifs de récupération des eaux pluviales.

Conditions d'aides

Diminution effective des prélèvements ou de la consommation

Existence de dispositifs de comptage *(ou installation prévue avec les travaux)*

> 2 000 m³ /an d'eau économisé

Associer l'agence de l'eau en amont du projet *(construction du cahier des charges – partage de l'étude...)*

Travaux (intégrant les études préalables) **aidés au maximum à hauteur d'un plafond de
40 €/m³ économisé/an** (= assiette éligible)

Taux maximum d'aide appliqué sur l'assiette éligible : 40% GE (+ majoration 10% ME / 20% PE)

Objectif :

**Organiser la sobriété des
usages pour tous les
acteurs**

... typologie d'actions éligibles...

Etudes type états des lieux et diagnostics sur site des consos d'eau, études préalables aux travaux

Réduction des fuites sur les réseaux, gestion de la pression,

Optimisation de l'usage par changement de process, recyclage, régulation, modernisation des réseaux et des équipements (**PAS de renouvellement à l'identique**), dispositifs de pilotage, télégestion et sectorisation incluant des dispositifs hydro-économes et des compteurs (**PAS de compteurs SEULS**)

Technologie et ouvrages pour la **réutilisation des eaux usées traitées**, le recyclage, le réemploi sur site (**avec travaux d'éco d'eau**)

Récupération pour réutilisation en place des **eaux de pluie**

... exemples d'actions soutenues

Mise en circuit fermé de refroidissement

Charles & Alice – sur la raffineuse (transformation des fruits en purée + drêches)
objectif : **réduction de 76 000 m³/an de leur prélèvement dans la nappe de la Drôme**

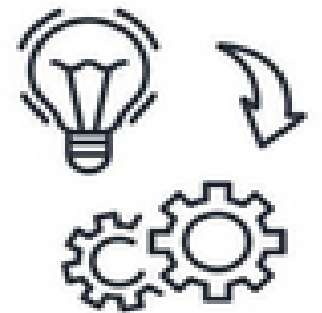


Florette - **Installation de débitmètres avec les travaux sur deuxessoreuses des lignes préparation des salades**
objectif : **réduction de 8 500 à 16 500 m³/an de la consommation en eau potable**

EURENCO France SAS - **Remplacement du groupe froid en eau perdue par un groupe froid à air**
Objectif : Réduire la consommation d'eau de 300 000 m³/an

Connaissance pour passer à l'action

EPC France - **Audit global du cycle de l'eau de l'usine produisant des explosifs à usage civil,**
Objectif : **préparer les actions de réduction des consommations d'eau,**
avec un bilan hydrique, une évaluation « managériale » et un plan d'actions



... exemples d'actions soutenues



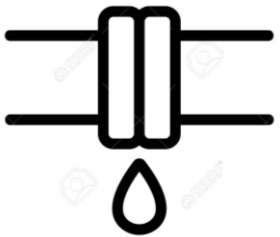
Recyclage / réutilisation

Givaudan France Naturals — Mise en place d'un dispositif complémentaire de filtration sortie de la station d'épuration du site, en vue d'irriguer les espaces verts

Objectif : réduction de 6 000 m³/an des prélèvements dans la nappe du Rhône

Hippodrome Cagnes-sur-mer — Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration collective de Cagnes-sur-mer à des fins d'arrosage des pistes de l'hippodrome

Objectif : réduction de 50 000 m³/an des prélèvements dans la nappe du Loup



Réduction des fuites

Aqualand — Remplacement d'un lac de réserve fuyard et à ciel ouvert par une cuve de stockage enterrée étanche

Objectif : réduction de 5 000 m³/an de leur consommation d'eau

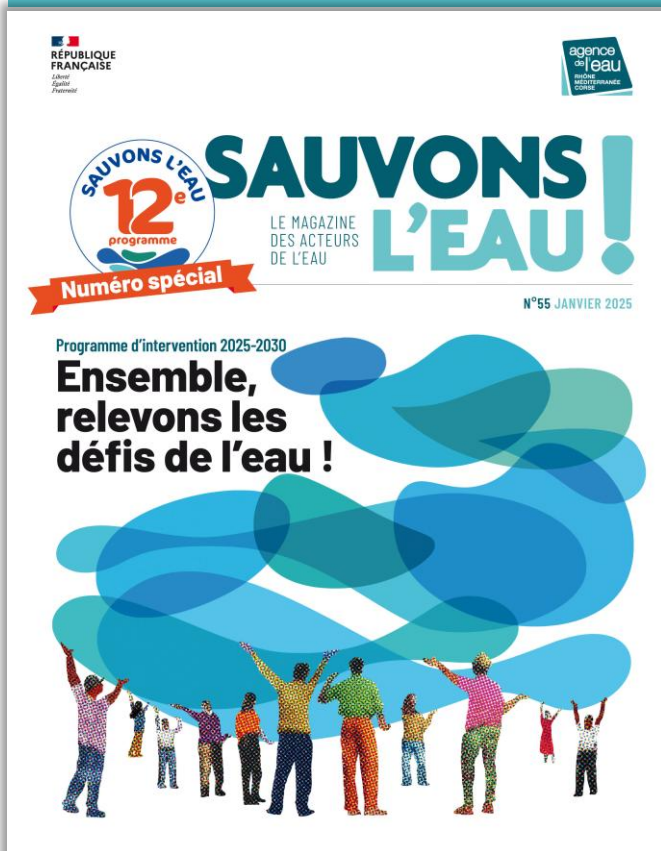
Camping Port Pothuau — Ensemble de travaux visant des économies d'eau

Objectif : Economie de 6 900 m³ /an sur l'eau consommée



Les aides du 12^e Programme

Magazine Sauvons l'eau
Edition spéciale 12^e P.



Plaquette synthétique 12^e Programme



Site internet www.eaurmc.fr



Délégation de
BESANÇON

Délégation de
LYON

Délégation de
MONTPELLIER



Délégation de
MARSEILLE



**Élus, chefs d'entreprise, agriculteurs,
responsables associatifs...**
Vous avez un projet ?
Parlons-en !

Pour les départements **2A et 2B**, contactez :

Délégation de Marseille

04 26 22 30 00 - contact.mrs@eaurmc.fr

[CONSULTER LES FICHES AIDE DE L'AGENCE RMC ICI !](#)



Réseau national des
**conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé**



Direction générale
de l'offre de soins

Accompagnement technique



Réseau national des
**conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé**





Double diagnostique Eau & Energie

- Données de consommation
- Contraintes locales & Connaissances des réseaux
- Scénarii de sécurisation



Les bonnes pratiques

- Court terme & Faible Investissement - Réduction des volumes, Maîtrise de points de consommation, Sensibilisation, Amélioration dialogue institutionnel
- Moyen/Long-terme & Investissement Important - Infrastructures d'optimisation de gestion (robinet, chasse d'eau, REUT)



Gouvernance et accompagnement trajectoire 2026-2036

- L'apport de l'OEHC - Participation diagnostics partagés eau/énergie, Contribution plan sécurisation de l'alimentation, Mise en cohérence avec gds projets structurants
- Un apport collaboratif - RETEX, Formation, Groupe de travail

Accompagnement global

DISPOSITIF	Conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) Corse + Appui du réseau national des CTEES					
DOMAINES	Energies renouvelables	Confort et qualité de l'air intérieur	Efficacité énergétique	Gestion de la ressource en eau	Mobilité durable	Sensibilisation et formation
SOUS DOMAINES	Solaire Thermique Géothermie Biomasse		Réglage des équipements	Projets d'investissement	Outillage et instrumentation	
ACTIONS ASSOCIÉES	• Bilans énergétiques • Analyse des consommations • Audits des installations		• Intégration des enjeux énergétiques aux projets • Optimisation des contrats		• Plan d'actions chiffré et hiérarchisé • Suivi des performances • Démarches administratives	
ACCOMPAGNEMENT & RÉALISATION	Accompagnement technique et suivi : CTEES Réalisation : Bureau d'étude					

Le réseau CTEES PACA Corse



Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé

Maxime Haudouin
ALTE Provence



Sylia MAAFA
Association
St Joseph



Louis Huraux
ADERE PACA



**Scarlett
Jochmans**



**Romain
Picard**

Julie Tournadre
GHT Alpes du Sud



Diego Bernard
GHT Vaucluse



Mouad Haimoud
GHT Alpes de
Haute-Provence



Maud Le Strat
GHT06, CAL



Nesrine NEFZI
ESMS du 06



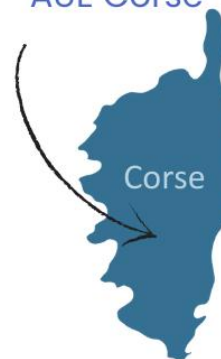
Jonathan Bertone Thierry Beauval
GHT83 & EHPAD autonomes du Var



Rémy Granier Julie Hernandez
Coordination régionale TEES



Carla Goalard
AUE Corse



Calendrier des évènements CTEES

- Cycle de webinaires thématiques
 - [Replay du 17 mars 2026](#) : Optimiser la gestion énergétique sans investissement lourd
 - [Replay du 5 mai 2026](#) : Mobilité durable en santé
 - [Replay du 30 juin 2026](#) : Achats durables et logistique
- En cours : Visites Energie gratuites donnant lieu à un rapport personnalisé avec des recommandations concrètes, classées du geste immédiat sans coût aux travaux à plus long terme
- Septembre 2026 : Parution du livret des réglementations énergétiques à jour
- Hiver 2026/2027 : Campagne d'instrumentation des établissements de santé sur la thématique de la Qualité de l'Air Intérieur

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN SANTÉ

Des webinaires pour passer à l'action



Save the date !

30
juin

10h à 11h

**ACHATS DURABLES
ET LOGISTIQUE**



INSCRIVEZ-VOUS!



15
sept.

**QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**



3
nov.

**ECO-SOINS, PLATEFORME &
RETOURS D'ÉXPÉRIENCE**



CTEES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CORSE

Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

Direction générale
de l'offre de soins



Réseau national des
conseillers en transition
énergétique et écologique
en santé



Direction générale
de l'offre de soins

TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN SANTÉ

A RINGRAZIAVVI

